

Règlement

Stage Académie

Objet des stages Académie

Les stages Académie sont une initiative de la Fédération Française de Cyclisme et du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme à destination des enfants âgés de 9 à 16 ans.

Organisés par la Direction Développement du Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes, les activités sont encadrées par des éducateurs dûment qualifiés. La vocation de ces stages est d'initier, d'éduquer et de transmettre le goût et les valeurs du sport que sont l'effort, le respect, la coopération...

Conditions d'admission et d'inscription

L'inscription ne devient effective qu'après réception du règlement du prix du stage, qui s'opère à la fin du processus d'inscription.

L'inscription et le règlement s'opèrent sur la plateforme Sports'N Connect, partenaire de la Fédération Française de Cyclisme, qui reversera au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme, la somme correspondant au montant versé par les stagiaires.

Les inscriptions sont limitées. Le montant de la participation est entièrement dû.

Toute demande d'annulation devra être adressée par tout moyen permettant d'en accuser réception au Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme. La date de réception (date du cachet de la Poste) faisant foi.

Attitude et Comportement

Tout participant doit respecter les règles de vie suivantes :

- respect de l'équipe d'éducateurs sportifs et de l'ensemble du personnel encadrant le stage
- respect de ses camarades
- respect des horaires des activités
- respect des locaux et du matériel mis à disposition
- l'enfant doit avoir une tenue adaptée à la pratique de l'activité

L'équipe encadrante sera particulièrement vigilante aux écarts de langage.

Dans le cas où l'enfant, par son comportement, mettrait en danger sa sécurité et celle d'autrui ou viendrait perturber de manière répétée le bon déroulement des activités, l'équipe d'encadrement se réserve le droit de procéder à la fin de la journée à son exclusion temporaire ou définitive du stage. Les parents se verraient obligés de récupérer l'enfant sur le site d'activité et aucun remboursement ne pourrait être effectué.

Droit à l'image

Le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Cyclisme peut être amené à prendre des photographies ou des vidéos de votre enfant pendant les activités afin d'en faire la promotion.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit pris en photographie ou en vidéo au cours de son séjour, nous vous remercions de l'indiquer sur la fiche d'inscription.

Dans le cas contraire les parents s'engagent à accepter sans condition l'utilisation de ces documents à titre informatif.

Assurances

Chaque stagiaire est licencié à la Fédération Française de Cyclisme. De ce fait, la responsabilité Civile prévue par l'article L-321 du Code du Sport est souscrite par le club par l'adhésion au contrat fédéral